

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 28 novembre 2001

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni mercredi 28 novembre 2001 à 20 heures 30 Salle des Fêtes à Tourmont sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Emile ETIEVANT, Yves DECOTE, (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Maurice MIDOL, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, René COURTOIS, Alain ROMANET, Paul ROY, Jacques BULABOIS, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Gilbert BULABOIS, Jean Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Jacques LHOMME, Marie-Pascale VASSET, Maryse LAMY, Philippe NOIR, Michel VIELLE, Marie-Ange NICOULIN, Claude BONNOT, Noël FOURNIER, Michel BONTEMPS.

Assistaient à titre consultatif : Jean-François GAILLARD (Conseiller Général), Gabriel PARIS, Robert PENETRA, Fabrice LOMBARD.

Etaient Excusés : Laurent THIERY, Sébastien RISPAL, Colette PIERRE, Cyril BINET, Gérard BOUDIER, Françoise BERTHIER, Dominique BONNET, Pierre GROSSET, Danièle MARCHI, Jean SONNEY.

Etaient absents : Gérard BULLE.

★★★★★

Monsieur Alain GUYOT, 1er Vice-Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée de la Salle des Fêtes de Tourmont.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN, Président, invite l'assemblée à respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Paul CHOULOT - adjoint à l'urbanisme à la Ville de Poligny et délégué communautaire - décédé accidentellement. Il remercie les élus pour leur participation nombreuse aux obsèques.

1 / **Le procès verbal de la séance du 30 octobre 2001** sera à adopter lors d'une prochaine séance.

2 / Procédure d'élargissement : accord sur candidature des communes

Le président informe que les communes de Monay et Darbonnay n'ont pas encore délibéré et que la commune de Besain a retardé sa décision au 30 novembre 2001.

Il rappelle la procédure ainsi que les délais suivants :

- **15 décembre 2001** : la Communauté de Communes du Comté de Grimont ainsi que les 11 communes adhérentes doivent délibérer et avoir adresser leurs délibérations au contrôle de légalité pour que les communes candidates puissent être intégrées au 1^{er} janvier 2002,
- **31 décembre 2001** : date limite à laquelle le Préfet devra avoir pris son arrêté pour permettre l'adhésion des nouvelles communes au 1^{er} janvier 2002.

Après différentes interventions, il est décidé qu'une délibération devra être prise par commune et il est approuvé à l'unanimité l'adhésion des communes suivantes : Barretaine, Bersaillin, Biefmorin, Brainans, Le Chatelet, Chausseans, Molain, Montholier, Oussières, Plasne, Vaus-Sur-Poligny, Villers-Les-Bois. L'adhésion de la Commune de Colonne est acceptée par 21 voix pour et 6 abstentions.

Le Président rappelle combien l'élargissement de la Communauté de Communes du Comté de Grimont est un enjeu majeur dans la construction du Pays.

Il informe également le conseil communautaire du recours gracieux formé par Monsieur le Préfet sur le droit d'entrée et sur l'argumentaire développé.

En réponse, le Président propose de ne pas retirer cet acte immédiatement et d'attendre les conclusions d'un spécialiste de droit public consulté à cet effet.

3 / Demande de subvention DDR (Dotation de Développement Rural)

L'assemblée décide de déposer 3 dossiers de demande de DDR avant le 30 novembre 2001 (date limite de dépôt pour une attribution sur 2001).

1) Aménagement du 1^{er} étage de la pépinière tertiaire

- Coût des travaux estimés à 150 000 F HT
- Montant de la DDR demandé : 40 % soit 60 000 F HT

2) Signalétique de zone

- Plafond de dépenses autorisées à 100 000 F
- Montant de la DDR demandé : 40 % soit 40 000 F HT

La décision est prise par 25 voix pour et 2 abstentions.

3) Atelier de découpe de viande

- Coût des travaux estimés à 53 357 € HT soit ~ 350 000 F HT
- Montant de la DDR demandé : 25 % soit 13 340 €
- Montant du FEDER demandé : 25 % soit 13 340 €
- Montant du Conseil Général demandé : 30 % soit 16 007 €

4 / Location de locaux dans la pépinière d'entreprises

Le conseil communautaire autorise les locations d'un bureau et 2 conventions de location précaire. Il s'agit de :

- 1) **SARL Le Moulin de Vaux** : augmenter la surface de location de 120 m² à 240 m² dans la pépinière mécanique jusqu'au 31 décembre 2001 et du coup le loyer de 2 160 F à 4 320 F par mois plus les charges (pour répondre aux besoins ponctuels de l'entreprise),
- 2) **JB Informatique** : louer un bureau dans la pépinière tertiaire au prix de 525 F par mois plus les charges à compter du 1^{er} décembre 2001,
- 3) **Confédération Paysanne** : transférer son bureau de la pépinière tertiaire dans la pépinière agro-alimentaire et faire un avenant de la location de 15 m² à 8 m² et du coup du loyer de 525 F à 280 F par mois plus les charges. Cet avenant est voté par 25 voix pour et 2 abstentions.

Le président attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'une délégation du conseil communautaire en matière de location lui permettrait d'être plus réactif aux demandes qui sont souvent urgentes. Cette question sera proposée lors d'une prochaine séance.

5 / Validation de l'étude ORAC

Le président rappelle les grandes lignes de l'étude réalisée par le missionné ainsi que de la possibilité de recruter un animateur spécialisé dont le poste pourrait être financé à 80 % par l'Etat pour la phase suivante à savoir l'animation.

Après différentes interventions, l'assemblée décide de valider l'étude élaborée par le cabinet AID dont les conclusions ont été remises au comité de pilotage le 6 novembre 2001.

6 / Transformation du poste d'agent administratif en poste d'adjoint administratif

Le conseil communautaire décide de transformer le grade d'agent administratif en grade d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2002 (concerne le poste de secrétaire - comptable de la communauté de communes).

7 / Préparation des budgets supplémentaires 2001

Les budgets supplémentaires sont des décisions modificatives particulières qui permettent d'ajuster les budgets primitifs, de reporter les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et d'inscrire éventuellement de nouvelles opérations.

L'assemblée approuve à l'unanimité les budgets supplémentaires présentés par Monsieur Emile ETIEVANT, 2^{ème} Vice-Président délégué aux finances.

1) Budget principal

– Section de fonctionnement	
– Dépenses	98 997 F
– Recettes	98 997 F
– Section d'investissement	
– Dépenses	2 044 689 F
– Recettes	2 044 689 F

2) Budget annexe "locaux industriels"

– Section de fonctionnement	
– Dépenses	0 F
– Recettes	0 F
– Section d'investissement	
– Dépenses	1 495 151 F
– Recettes	1 495 151 F

8 / Création et composition du COLORANDO

Monsieur Yves DECOTE précise qu'à la demande du Comité Départemental du Tourisme, mandaté par le Conseil Général pour préparer le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées), il doit être créé pour chaque territoire correspondant à priori à celui d'une communauté de communes, un COLORANDO (Comité Local pour le randonnée) qui gère l'ensemble des activités randonnée sur son territoire en lien avec un CODERANDO (Comité Départemental pour la Randonnée).

L'assemblée décide de créer un COLORANDO et de le composer comme suit :

- 1 Vice-Président délégué de la Communauté de Communes du Comté de Grimont,
- 1 représentant de l'Office de Tourisme de Poligny,
- 1 représentant de La Séquanaise,
- 1 représentant de l'ONF,
- 1 représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs,
- 1 représentant des gîtes d'étapes équestres,
- 1 représentant des clubs cyclo,
- 1 représentant des clubs équestre,
- 1 représentant du comité départemental de la randonnée pédestre,
- 1 représentant du comité départemental de la randonnée cyclo,
- 1 représentant de l'association de la Grotte des Moidons,
- 1 représentant des associations du patrimoine,
- 1 représentant des associations de protection de la nature,
- les membres de la commission environnement et travaux.

9 / 1 % paysage : complément du 30 octobre 2001

Le conseil communautaire décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage des 2 opérations ci-dessous au titre du 1 % paysager en complément des opérations décidées le 30 octobre 2001 et arrête le plan de financement comme suit :

– Agrandissement et aménagement de l'aire d'arrêt sur la RN 5 - Tourmont	
Dépense HT	580 000 F
1% paysager 50 %	290 000 F
Conseil Général 30 %	174 000 F
Autofinancement	116 000 F
– Aménagement d'une aire le long de la RN 83 - Saint-Lothain	
Dépense HT	147 500 F
1% paysager 50 %	73 750 F
Conseil Général 30 %	44 250 F
Autofinancement	29 500 F

10 / Subvention au Téléthon

Il est décidé de renouveler l'attribution d'une subvention au Téléthon 2001 sur le principe d'1 F par km parcouru à pied ou à VTT pour une dépense maximum de 3000 F. Une décision ultérieure permettra de déterminer le montant de la subvention à verser suivant les résultats communiqués par les organisateurs du Téléthon.

11 / Questions et informations diverses

En réponse à une question de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président rappelle la décision prise et confirmée de ne pas modifier les statuts communautaires avant l'élargissement. En effet, et malgré la demande pressante de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président ne proposera pas maintenant au conseil communautaire de modifier la représentation des délégués par commune, quelques jours avant l'élargissement et sans qu'aient été associés à la discussion les représentants des communes entrantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Président,

Yves-Marie LEHMANN
Vice-Président du Conseil Régional